

VERS L'INTERDICTION COMPLÈTE DES MINES ANTIPERSONNEL: DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE D'OTTAWA

Après avoir consulté les organismes internationaux et organisations non gouvernementales concernés, les États représentés à la conférence d'Ottawa, soit le "Groupe d'Ottawa", sont convenus de renforcer la coopération et la coordination des efforts pour la lutte contre les mines antipersonnel sur la base des préoccupations et objectifs suivants :

1. la constatation que les coûts humanitaires et socio-économiques extrêmement élevés engendrés par l'utilisation des mines antipersonnel requièrent de toute urgence l'intervention de la communauté internationale pour interdire et éliminer ce type d'armes.

2. la conviction que tant que cette interdiction ne sera pas en vigueur, les États devront s'efforcer d'encourager le respect universel des mesures de prohibition ou de restriction des mines antipersonnel contenues dans le Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques.

3. la conviction que les États touchés par les mines doivent s'efforcer de stopper tout nouveau déploiement de mines antipersonnel afin de garantir l'efficacité et l'efficacité des opérations de déminage.

4. la constatation que la communauté internationale doit libérer beaucoup plus de ressources au profit des programmes de sensibilisation aux mines, des opérations de déminage et de l'aide aux victimes.

5. l'engagement à collaborer pour :

conclure le plus tôt possible un accord international juridiquement contraignant pour interdire les mines antipersonnel; réduire progressivement les nouveaux déploiements de mines anti-personnel, avec l'objectif pressant d'arrêter complètement tout nouveau déploiement de mines antipersonnel;

appuyer une résolution de la 51^e session de l'AGNU exhortant les États membres, entre autres, à décréter dans les plus brefs délais des moratoires, des interdictions ou d'autres restrictions, concernant, notamment l'utilisation opérationnelle et l'exportation des mines antipersonnel;

tenir des activités régionales et infrarégionales en faveur d'une interdiction mondiale des mines antipersonnel;

tenir une conférence en Belgique en juin 1997 pour faire le bilan des progrès réalisés par la communauté internationale dans le sens d'une interdiction mondiale des mines antipersonnel.